

Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.

Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.



Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

RAPPORT DE MISSION

Quarantième Session de la Conférence de la FAO

Rome (ITALIE), 3 – 8 juillet 2017



INTRODUCTION

La Quarantième Session de la Conférence de la FAO s'est tenue du 3 au 8 juillet 2017, au Siège de la FAO à Rome (Italie), sous le thème général « *changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire* ».

Ont été présents à cette session : un Président, un Premier Ministre, un Vice-Premier Ministre, 82 Ministres, 16 Vice-Ministres et 176 Délégations des Etats Membres. Au total 1109 participants ont été inscrits, y compris de nombreuses Organisations Internationales, des acteurs du secteur privé et des représentants de la société civile.

La COREP a été représentée à ses assises par le Secrétaire Exécutif, Monsieur Emile ESSEMA.

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

Deux Allocutions et une Déclaration ont été prononcées à la cérémonie d'ouverture.

Au titre des Allocutions, on a noté celles de Monsieur Paolo GENTILONI, Premier Ministre de la République Italienne et du Cardinal Pietro PAROLIN, Secrétaire d'Etat du Saint-Siège.

La Déclaration fut celle du Directeur Général de la FAO qui s'est exprimé, entre autres, ainsi qu'il suit :

«Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de la forte participation à la Conférence. Je vous suis reconnaissant de l'engagement dont vous témoignez tout en étant parmi nous aujourd'hui.

Certes, la faim ne peut être éliminée s'il n'y a pas un engagement politique fort, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi que les promesses des pays se traduisent par des mesures concrètes, en particulier sur les plans national et local. C'est à ces niveaux que se situent les besoins des personnes.

Au cours du prochain exercice biennal, la FAO entend accroître sa capacité technique dans les dix (10) domaines prioritaires, notamment : atténuation du changement climatique et adaptation aux effets de ce changement, production agricole durable, réduction de la pauvreté, raréfaction de l'eau, migration et soutien des moyens d'existence des populations rurales touchées par les conflits.

*Nous poursuivrons nos travaux dans les domaines de la nutrition, de la pêche, des forêts et le programme « **Une seule santé** », notamment la résistance aux antimicrobiens.*

Enfin, nous nous employons à porter le Programme de la Coopération Technique (PCT/TCP) à 14% du budget de base, comme l'avait demandé la Conférence en 1989, une demande qu'elle a réitérée à sa dernière Session.

Venir à bout de la faim est au cœur même du mandat de la FAO, comme l'est le fait d'encourager un développement agricole durable. Et nous resterons fidèles à notre



mandat, sans faillir, pour contribuer à un monde meilleur, plus juste et plus sûr pour chacun ».

II. NOMINATIONS ET ELECTIONS

II-1. Election du Président et des Vice-Présidents de la Conférence

La Conférence a élu :

- Président : Monsieur Emmanuel F. PIÑOL, Ministre de l'Agriculture des Philippines ;
- Vice-Présidents : Messieurs :
 - ✓ **Aziz AKHANNOUCH** (Maroc)
 - ✓ Thomas DUFFY (Etats-Unis d'Amérique) ;
 - ✓ Noah Patrick KOUBACK (Vanuatu).

II-2. Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs

La Conférence a élu :

- Sept membres du Bureau : Australie, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Malaisie, Ouganda, Pérou, Saint Martin.
- Neuf membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Autriche, Canada, Cuba, Guinée, Indonésie, Jordanie, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Saint-Martin

II-3. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la Session

La Conférence a adopté son ordre du jour tel que modifié et l'organisation des travaux de la Session telle que proposée par le Conseil.

II.3.1 Constitution des Commissions et nomination de leurs Présidents et Vice-Présidents et des membres des Comités de rédaction

La Conférence a souscrit aux recommandations du Conseil relatives à la création de deux commissions et a approuvé les nominations suivantes :

Commission I

- Président : Monsieur Hamoud Al HASNI (Oman)
- Vice-Présidents :
 - ✓ Monsieur Royhan Nevy WAHAB (Indonésie)
 - ✓ Monsieur François PYTHOUD (Suisse)
- Président du Comité de rédaction : Monsieur Alexios Marios LYBEROPOULOS (Grèce)



- Membres : Australie, Canada, Chine, Congo, Equateur, Kenya, Koweït, Mexique, Nouvelle-Zélande, Soudan, Suède et Thaïlande.

Commission II

- Président : Monsieur Johannes Petrus HOOGEVEEN (Pays-Bas)
- Vice-Présidents :
 - ✓ Monsieur Antonio Otáviosá RICARTE (Brésil)
 - ✓ Madame Marieta OKENKOVÁ (Slovaquie)
- Président du Comité de rédaction : Monsieur Khaled AL – TAWHEEL (Egypte)

Membres : Afghanistan, Australie, Brésil, Chine, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guinée Equatoriale, Indonésie, Italie, Pays-Bas.

II.3.2 Droit de vote

La Conférence a noté que 22 Etats Membres dont la République Gabonaise, la République Démocratique du Congo, la République Démocratique de Sao Tome e Principe et la République du Tchad avaient perdu leur droit de vote à la Conférence, les montants de leurs arriérés de contributions à l'Organisation étant supérieurs au montant des contributions dont ils étaient redevables pour les deux années précédentes.

La Conférence a décidé de rétablir les droits de vote, entre autres, de la République Démocratique de Sao Tomé e Principe et de la République du Tchad, qui avaient demandé un traitement spécial en vertu de l'article III-4 de l'Acte constitutif.

Cinq Etats Membres participant à la Session dont la République Gabonaise et la République Démocratique du Congo n'ont pas demandé à recouvrer leur droit de vote, ni indiqué si un paiement était en voie d'être versé.

II-4. Admission d'observateurs

La Conférence a examiné la liste des Organisations Intergouvernementales et des Organisations Internationales non Gouvernementales auxquelles le Directeur Général avait provisoirement adressé une invitation à participer à la Session et elle a confirmé ces invitations provisoires.

La Conférence a confirmé l'invitation adressée à la Palestine par le Directeur Général sur proposition du Conseil de la FAO.

II-5. Nomination du Président indépendant du Conseil

La Conférence était saisie de six candidatures à la fonction de Président indépendant du Conseil.

Elle a nommé Monsieur Khalid MEHBOOB (Pakistan) à la fonction de Président indépendant du Conseil.



II-6. Election des Membres du Conseil de la FAO

- Pour la période allant de la fin de la quarantième Session de la Conférence (juillet 2017) au 30 juin 2020, la Conférence a élu 16 Etats Membres du Conseil dont 4 pour la région Afrique, à savoir : Algérie, Cap Vert, Cameroun, Afrique du Sud.
- Pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 à la fin de la quarante-deuxième Session de la Conférence (juin 2021), la Conférence a élu 16 Etats Membres du Conseil dont 3 pour la région Afrique : Congo, Guinée Equatoriale, Soudan du Sud.

III. QUESTIONS DE FOND ET DE POLITIQUE GENERALE

III.1 Examen de la situation alimentaire et de l'agriculture

Cent-un (101) Chefs de délégation et deux observateurs sont intervenus en formulant des observations au sujet de la situation de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au niveau mondial et dans leurs pays respectifs, l'accent étant mis sur le thème du débat général « *changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire* ».

Il convient de relever que pour la zone COREP, la République d'Angola et la République du Cameroun ont pris la parole au titre de ce point de l'ordre du jour.

La Conférence a :

- a) noté que le changement climatique faisait déjà peser une lourde menace sur l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
- b) reconnu les répercussions du changement climatique qui se font déjà sentir dans les Etats Membres, se traduisant notamment par une multiplication et une intensification des événements climatiques extrêmes ;
- c) noté que l'agriculture était tout à la fois l'un des secteurs les plus vulnérables face au changement climatique et aussi une source d'émission de gaz à effet de serre ;
- d) reconnu que le secteur agricole pouvait en même temps s'adapter au changement climatique et contribuer à atténuer les émissions ;
- e) souligné que, du fait de la croissance démographique et de la nécessité de limiter les effets du changement climatique et les contributions à celui-ci, l'agriculture allait devoir produire plus avec moins et ce, de façon plus durable ;
- f) souligné qu'il importait de tenir les engagements relatifs à l'alimentation et à l'agriculture pris dans le cadre de l'Accord de Paris et a réitéré sa volonté d'atteindre les objectifs et cibles fixés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Conférence a souligné la nécessité d'un appui international aux pays en développement pour la mise en œuvre d'initiatives et de politiques qui abordent de façon



intégrée l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique en mettant en avant l'importance d'un financement adéquat de l'action liée au climat dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

Elle a en outre encouragé les pays et la communauté internationale à redoubler d'efforts dans les domaines du transfert de connaissance, des innovations pour l'adaptation au changement climatique et de l'amélioration de la résilience des petits exploitants, des familles d'agriculteurs et des jeunes.

III.2 Conférences régionales

Au titre de ce point, nous nous sommes focalisés sur la Conférence Régionale pour l'Afrique ; la vingt-neuvième Session qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 4 au 8 avril 2016.

La Conférence a fait sien le rapport et a pris note des recommandations qui y figurent.

Elle a remercié la Côte d'Ivoire, pays hôte, de l'excellente organisation de la Conférence régionale.

III.3 Comités Techniques

Seul le Rapport de la trente-deuxième Session du Comité des Pêches (Rome- Italie, 11-15 juillet 2016) a fait l'objet d'une attention particulière de notre part.

En particulier, la Conférence :

- a adopté les Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises et a souligné l'importance des Directives en tant que documents directeurs à l'usage des Membres et de la communauté internationale, auxquels elles peuvent servir de référence ;
- s'est félicitée du rôle que joue la FAO dans les espaces de dialogue et les processus du système des Nations Unis relatifs à la pêche et à l'aquaculture et a dit souhaiter que l'Organisation renforce sa position de Chef de file dans ces processus ;
- s'est également félicitée que l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non règlementée (2009) compte un nombre croissant de parties et qu'ait eu lieu à Oslo (Norvège), les 29 et 30 mai 2017, la première réunion des Parties de l'Accord ;
- a insisté sur l'importance de la pêche et de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition et souligné qu'il importait de réduire les pertes et le gaspillage, en particulier dans la chaîne de valeur après capture/récolte, et elle a jugé souhaitable que les travaux se poursuivent dans ce domaine ;



- a également insisté sur l'importance que revêtent les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directive sur la pêche artisanale) et s'est réjouie que celles-ci soient prises en compte dans les politiques, stratégies et activités connexes de mise en œuvre aux niveaux national et régional ;
- a pris note des travaux en cours sur les questions relatives aux transbordements, au marquage des engins de pêche et à la réduction des pertes et gaspillages de denrées alimentaires dans le secteur de la pêche, relevant que ces questions continueraient à être examinées à la prochaine Session du Comité des Pêches ;
- a souligné qu'il importait que la FAO maintienne ses capacités techniques dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture ;
- a encouragé la FAO à continuer à apporter son appui aux pays en développement dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture par le biais du développement des capacités.

III.4 Progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Conférence a, entre autres :

- Pris acte des travaux menés par la FAO et l'a félicitée de ses efforts en faveur d'un engagement continu dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) aux niveaux national, régional et mondial ;
- Recommandé que la FAO accroisse encore son appui aux parties prenantes nationales, de manière à ce que l'alimentation et l'agriculture figurent en bonne place parmi les priorités des pays et à ce que les parties prenantes nationales voient leurs capacités renforcées en matière de suivi et de transmission d'informations ;
- Encouragé le renforcement des partenariats et des alliances en vue de la mobilisation de ressources au service de la concrétisation des ODD et de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba.

III.5 Années et Journées Internationales

Nous avons accordé une attention particulière à l'année et aux journées relevant du secteur de la pêche et de l'aquaculture ci-après :

- la Conférence a examiné la proposition approuvée par le Conseil de la FAO tendant à ce que l'année 2022 soit proclamée Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanale et a adopté la résolution ;



- la Conférence a examiné la proposition approuvée par le Conseil de la FAO tendant à ce que soit célébrée le 5 juin de chaque année une journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et a adopté la résolution
- la Conférence a examiné la proposition de célébration d'une journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments le 7 juin de chaque année, proposition que la Commission du Codex Alimentarius avait approuvée et a adopté la résolution.

IV. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET

IV-1. Rapport d'évaluation du Programme 2017

La Conférence :

- A fait bon accueil au rapport d'évaluation du Programme 2017 et notamment aux principales conclusions se dégageant des évaluations thématiques et stratégiques puis des évaluations concernant les pays et les projets menés à bien pendant l'exercice 2015-2016 ;
- S'est félicitée que les progrès accomplis par la FAO en matière de décentralisation aient permis de renforcer la coordination avec les partenaires nationaux, la mise en place de partenariats stratégiques avec d'autres parties prenantes, en particulier le secteur privé et des acteurs importants du développement, et la coopération sud-sud, et se réjouissait à l'avance de la perspective du renforcement de ces partenariats, en particulier avec le secteur privé ;
- S'est également félicitée de la prise en compte systématique des questions transversales et de l'attention accrue qui leur était portée, et attendait avec intérêt l'évaluation des activités de la FAO dans le domaine de la parité hommes-femmes qui devait être présentée à la Conférence 2019.

IV-2. Plan à moyen terme 2018-2021 et Programme de travail budget 2018-2019

S'agissant de la teneur des propositions qui sont faites dans le Plan à Moyen terme (PMT)/Programme de travail et budget (PTB), la Conférence a salué entre autres, la continuité de l'orientation stratégique de l'Organisation assurée par le Plan à Moyen terme et le Programme de travail qui le sous-tend et s'est félicitée de l'étroite concordance des objectifs stratégiques de la FAO avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui y sont définis.



La Conférence a adopté la résolution recommandée par le Conseil de la FAO qui stipule, entre autres :

la Conférence,

- ayant examiné le Programme de travail et budget présenté par le Directeur Général ;
- ayant examiné l'ouverture nette de crédits d'un montant total de 1 005 635 000USD, proposée pour l'exercice budgétaire 2018-2019 aux taux de change de 2016-2017 de 1 EUR = 1,22USD, ce qui suppose des dépenses de 546 399 000 USD et 376 423 000 EUR ;
- approuve le Programme de travail proposé par le Directeur Général pour 2018-2019 (ouverture totale de crédits : montant net 1 005 635 000USD).

V. QUESTION DIVERSES

V-1. Date et lieu de la quarante et unième Session de la Conférence

La Conférence a décidé que sa quarante et unième Session se tiendrait à Rome du 22 au 29 juin 2019.

V-2. Autre question

V-2.1 Examen de la cérémonie de remise des prix décernés par la FAO

La Conférence a pris note de l'examen des dispositions relatives à la cérémonie de remise des prix décernés par la FAO - qui faisait antérieurement l'objet d'un point permanent de l'ordre du jour provisoire de la Conférence -, à la suite de la première manifestation organisée en novembre 2015 selon les nouvelles modalités et a recommandé que celle-ci continuent à être suivies à l'avenir.

CONCLUSION

Les travaux de la Quarantième Session de la Conférence de la FAO ont connu un grand succès de part le nombre élevé de délégués couplé de leur participation active et effective.

Au terme de ce rapport, nous reviendrons sur deux messages du discours d'ouverture du Directeur Général de la FAO : « *Depuis ma prise de fonction en 2012, nous opérons avec le même budget ordinaire en valeur nominale. Cela signifie qu'en valeur réelle le budget a baissé au cours des trois derniers exercices biennaux. Malgré cela nous avons dégagé 116 millions de dollars américains d'économie ces cinq dernières années grâce à des gains d'efficience à la redéfinition d'emplois administratifs et aussi à l'utilisation des services de consultants.*

La paix est impossible sans développement durable et le développement durable est impossible sans la paix. Les populations rurales vulnérables ne peuvent pas être abandonnées en chemin, encore moins les jeunes et les femmes.



Il nous appartient de réunir les conditions qui leur permettront de prospérer, de garder l'espoir, d'exercer leur droit à l'alimentation » fin de citation.

En débattant de l'action de la FAO face au changement climatique, conformément au thème du débat général : « changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire », un consensus s'est dégagé en ces termes : l'agriculture, la foresterie, la pêche et l'aquaculture doivent jouer un rôle central pour combattre le changement climatique et s'adapter à ses impacts.

Les participants se sont donnés rendez-vous à la 41^{ème} Session de la Conférence de la FAO devant se tenir à Rome (Italie), du 22 au 29 juin 2019.

Fait à Libreville le 19 juillet 2017

Le Secrétaire Exécutif

Emile ESSEMA

